



Violences conjugales ou intra familiales

Modalités de dépôt des candidatures pour le second tour des élections

Conditions restrictives d'accès aux plages gardoises à compter du jeudi 21 mai à 8 heures

Les points d'accueil dans le Gard et toutes les informations sur les violences intra familiales

Démarches administratives

 <p>Accueil des étrangers</p>	 <p>Démarches ressortissants étrangers</p>
 <p>Système d'immatriculation des véhicules</p>	 <p>Certificat de non-gage</p>
 <p>Professions réglementées</p>	 <p>Permis de conduire</p>
 <p>Passeport</p>	 <p>Carte nationale d'identité</p>

Horaires et coordonnées >

Questions - réponses >

Réclamations >

Particulier, professionnel, association

 Saisir les services de l'État

[Voir toutes les démarches](#)

Actualités



Lancement de la campagne annuelle de déclaration de revenus adaptée en raison de la crise sanitaire

15/05/2020

La déclaration de revenus, comment ça marche ? Depuis l'an dernier, avec le prélèvement à la source, le paiement de votre impôt sur le revenu est facilité et s'adapte à l'évolution de vos revenus et de votre situation au cours de (...)



Foire aux questions

Suite à la crise sanitaire, les démarches ont changé, les réponses à toutes vos questions sont ici.

Démarches pour les ressortissants étrangers

Informations coronavirus



Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, la préfecture du Gard adapte ses conditions d'accueil et certaines procédures ont été modifiées. Nous vous indiquons les nouvelles marches à suivre ci-dessous.

L'accueil du public se fait uniquement sur rendez-vous.



Pour toutes les démarches vous devez habiter dans le Gard.



Il ne faut pas venir à la préfecture si vous n'avez pas rendez-vous.



Les dossiers incomplets seront renvoyés.



Consultez souvent votre boîte mail.

Les démarches

Titres de séjour



Taxes



Naturalisation



Document de travail



VISA



Document de circulation



Permis de conduire



Démarches employeurs



Foire aux questions / prolongation des durées de titres de séjour
Suite à la crise sanitaires les démarches ont été modifiées, toutes les réponses à vos questions se trouvent [ici](#).



Titre de séjour



Prolongation des durées de validité des titres de séjour



La durée de validité des titres de séjour est prolongée automatiquement de 90 jours.

Voir détail [ici](#).

Les démarches

Première demande



Renouvellement de titre



Retrait de titre



Renouvellement de récépissé



Modification de titre



Duplicata de titre



Titre de séjour > première demande



1

Identifiez le titre de séjour auquel vous avez droit ainsi que la liste des pièces à fournir.
Retrouvez les informations sur le site : 30.accueil-etrangers.gouv.fr
(voir la procédure au verso)



2

Complétez le formulaire et rassemblez toutes les pièces du dossier.
Cette étape est à faire sur le site de la préfecture : gard.gouv.fr
(voir la procédure au verso)



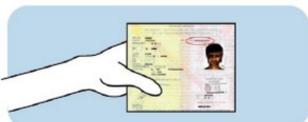
3

Envoyez le dossier (formulaires + pièces du dossier) par courrier ou déposez-le dans la boîte aux lettres de la préfecture.
(l'adresse se trouve au verso)



4

Si votre dossier est accepté, vous recevrez une convocation par mail avec une date et une heure de rendez-vous.



5

Le jour de la convocation, l'agent de la préfecture vous donnera un récépissé et prendra vos empreintes.



6

Quand votre titre sera fabriqué, vous recevrez une **convocation par mail** ou **par courrier**.

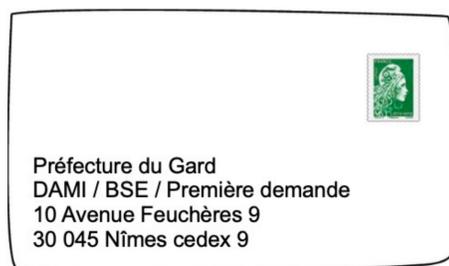


7

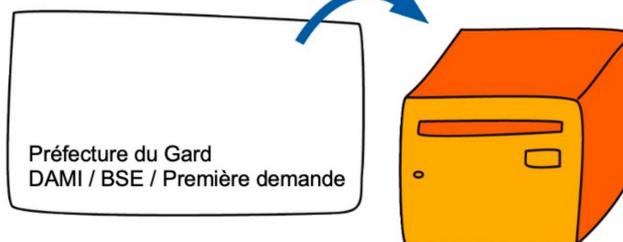
Vous pourrez **aller chercher votre titre en préfecture le jour de la convocation.**

Informations générales

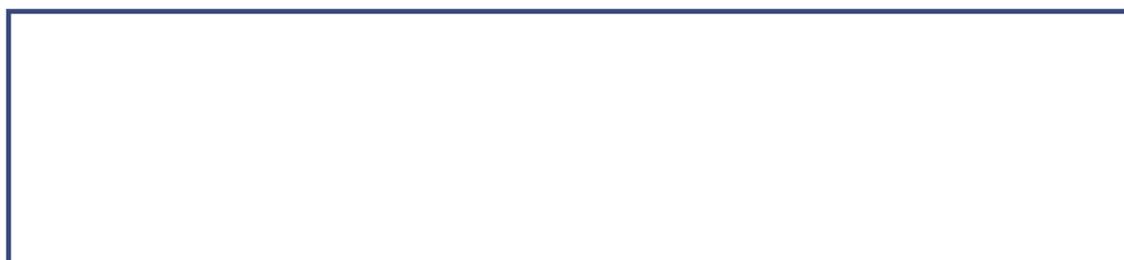
Adresse postale de la Préfecture



Dépôt dans la boîte aux lettres de la Préfecture, dans une enveloppe. Adresse : 1 rue Guillemette



Documents à télécharger



Foire aux questions



Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, la préfecture du Gard adapte ses conditions d'accueil et certaines procédures ont été modifiées. Nous vous indiquons les nouvelles marches à suivre ci-dessous.

L'accueil du public se fait uniquement sur rendez-vous.

Prolongation des durées de validité des titres

- Mon titre est arrivé à expiration pendant la période de confinement, que faire ?
- Mon titre est arrivé à expiration avant la période de confinement, j'avais RDV pendant la période de confinement, que faire ?
- Mon titre est arrivé à expiration avant la période de confinement mais je n'avais pas pris RDV, que faire ?

Rendez-vous au service des étrangers

- J'ai pris RDV pour déposer mon dossier de demander de titre mais je n'ai pas eu de réponse, que faire ?
- J'avais RDV pendant la période de confinement pour déposer mon dossier de demande de titre, que dois-je faire ?
- J'avais RDV pendant la période de confinement pour déposer mon dossier d'échange de permis étranger, que dois-je faire ?
- Je viens d'avoir 18 ans et je demande un titre de séjour pour la première fois

Voyage et circulation

- Puis-je voyager hors de France ?
- Je dispose d'un visa court séjour qui arrive à échéance mais je ne peux repartir dans mon pays d'origine, comment faire ?
- Je souhaite obtenir un document de circulation pour mon enfant mineur, comment déposer ma demande ?

Foire aux questions



Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, la préfecture du Gard adapte ses conditions d'accueil et certaines procédures ont été modifiées. Nous vous indiquons les nouvelles marches à suivre ci-dessous.

L'accueil du public se fait uniquement sur rendez-vous.

Prolongation des durées de validité des titres

- Mon titre est arrivé à expiration pendant la période de confinement, que faire ?
- Mon titre est arrivé à expiration avant la période de confinement, j'avais RDV pendant la période de confinement, que faire ?
- Mon titre est arrivé à expiration avant la période de confinement mais je n'avais pas pris RDV, que faire ?

Rendez-vous au service des étrangers

- J'avais RDV pendant la période de confinement pour déposer mon dossier d'échange de permis étranger, que dois-je faire ?



Il est inutile de venir à la préfecture du Gard.

Si vous aviez rendez-vous, **vous avez dû recevoir une convocation par mail avec la liste des pièces à préparer.** Préparez votre dossier selon les instructions transmises et suivez la procédure suivante :



1

Envoyez le dossier (formulaires + pièces du dossier) **par courrier ou déposez-le dans la boîte aux lettres de la préfecture** dans une enveloppe indiquant « Préfecture du Gard – DAMI/BSE/première demande ».



Adresse de la préfecture : 1 rue Guillemette, 30000 NIMES

2

Si votre dossier est recevable, vous recevrez une nouvelle convocation par mail avec une date et une heure de rendez-vous.



3

Le jour de la convocation, l'agent de la préfecture vous donnera un récépissé et prendra vos empreintes.



4

Quand votre titre sera fabriqué, vous recevrez une **convocation par mail ou par courrier.**



5

Vous pourrez aller chercher votre titre en préfecture le jour de la convocation.

